

# Voyage Royaume-Uni

---

PUBLIÉ LE  
7 SEPTEMBRE 2021

A partir du 1er octobre 2021, les français non-résidents au Royaume-Uni entrant sur le territoire britannique devront être munis d'un passeport en cours de validité. Il ne sera plus possible de s'y rendre avec une carte nationale d'identité.

Pour rappel :

Vous pouvez retrouver toutes les informations pour la création d'un passeport sur la page [Carte Nationale d'identité et Passeport](#)